

## Instructions pour le transport des prélèvements humains contenant le VIH ou l'HTLV

Les exigences de sécurité et les réglementations concernant l'emballage et l'acheminement des prélèvements biologiques et infectieux ont fortement augmentés depuis quelques années. Pour le transport routier interne à la Suisse des prélèvements cliniques contenant le VIH ou l'HTLV — les deux virus étant classifiés dans la catégorie B des pathogènes infectieux — les règles internationales sont à respecter. Voir les documents suivants pour plus d'information:

une brochure de l'OMS

[http://www.who.int/ihr/publications/who\\_hse\\_ihr\\_20100801/en/index.html](http://www.who.int/ihr/publications/who_hse_ihr_20100801/en/index.html)

paragraphe 2.2.62.1.5.6. de l'ADR

<http://www.astra.admin.ch/themen/schwerverkehr/00246/00414/index.html?lang=de>

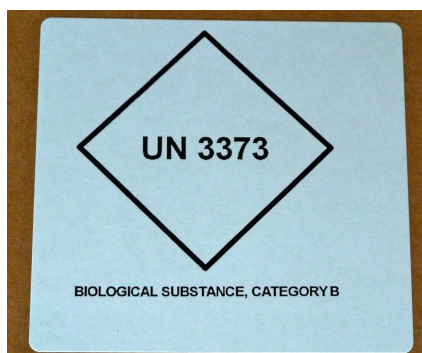
Par principe, il faut traiter les prélèvements humains qui contiennent ou pourraient contenir le VIH ou l'HTLV selon la classification UN 3373 et il faut les transporter dans un emballage triple, conforme à l'instruction d'emballage P 650 de l'ADR.

**Des emballages conformes à l'instruction P 650 sont mis gratuitement à votre disposition (Tel. 044/634-2931).**

Le colis conforme à l'instruction P 650 se compose

- *d'un emballage interne* qui contient
  - un ou plusieurs vaisseau(x) primaire(s) — nous vous recommandons les tubes Vacutainer®
  - un manche rigide qui protège les tubes contre le concassage (alternativement, il est possible d'employer un emballage rigide à l'extérieur)
  - un emballage secondaire imperméable aux fluides (enveloppe en plastic hermétiquement scellée)
  - en cas d'échantillons fluides, du matériau absorbant en quantité suffisante pour tout fluide; ce matériau absorbant est à placer à l'intérieur de l'emballage secondaire.
- *d'un emballage externe* mesurant au moins 100mm x 100mm

Tous les deux types d'emballage (enveloppe ou carton) doivent être marqués d'un signe d'avertissement "UN3373" et doivent porter l'inscription "Matériel biologique catégorie B" (voir la figure en bas). Faute de place cet avertissement est placé au verso de l'emballage extérieur.



### Emballage du type 1 (type enveloppe):

- Etiquetez les tubes Vacutainer® du nom du patient et de la date du prélèvement. Placez les tubes dans le manche rigide.
- Pliez le manche, enveloppez-le du matériau absorbant et placez-le dans l'enveloppe en plastic. Scellez l'enveloppe.
- Collez l'étiquette sur l'enveloppe (n'oubliez pas le nom et l'adresse de l'expéditeur!) et placez le signe d'avertissement UN 3373 au verso.
- Glissez l'enveloppe d'échantillons scellée et le bon de commande dans l'enveloppe externe et fermez-le.
- **Envoyez l'enveloppe à l'NZR par courrier A.**
- Les frais sont portés par le destinataire.



Vacutainers placés dans le manche rigide



Enveloppe externe (à gauche) et enveloppe en plastic interne (à droite) contenant le manche plié avec les tubes Vacutainer et le matériau absorbant.

### Emballage du type 2 (carton extérieur):

- Etiquetez les tubes Vacutainer® du nom du patient et de la date du prélèvement, enveloppez-les du matériau absorbant et de la rembourrure et placez-les dans l'enveloppe en plastic. En cas de plusieurs tubes, il faut les envelopper individuellement pour prévenir le danger de concassement.
- Scellez l'enveloppe en plastic hermétiquement.
- Pliez le carton selon les instructions y imprimées et en formez une boîte. Mettez l'enveloppe contenant les échantillons et le bon de commande dans la boîte. Fermez la boîte.

- Collez l'étiquette sur l'une des faces du carton (n' oubliez pas le nom et l'adresse de l'expéditeur!) et collez le signe d'avertissement UN 3373 au verso.
- Envoyez le colis à l'NZR par courrier A.
- Les frais sont portés par le destinataire.

